

# Domaine Public

1 8 5 9

Edition PDF  
du 1er mars 2010

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1858  
du 22 février 2010

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Commerce extérieur durable... en paroles**

Un point de vue critique  
sur la politique économique extérieure de la Suisse  
s'exprime au Conseil national (Albert Tille)

### **Un nouveau mode de gestion des initiatives populaires: le retrait conditionnel**

L'initiative populaire est aussi un outil de négociation  
entre milieux innovateurs et autorités  
(Daniel Schöni Bartoli)

### **Aménagement du territoire: le dernier moment pour agir**

Un contre-projet indirect  
pour aller à la rencontre de l'initiative pour le paysage  
(Jean-Daniel Delley)

### **Vécu: le réaménagement d'un quartier de la capitale du Costa Rica**

Vue de Suisse, San José est à la fois  
très proche et très différente  
(Charlotte Robert)

## Commerce extérieur durable... en paroles

*Un point de vue critique sur la politique économique extérieure de la Suisse s'exprime au Conseil national*

Albert Tille (28 février 2010)

Le gros pavé de 400 pages sur l'économie extérieure de la Suisse en 2009 passe, en cette session de mars, son examen devant le Conseil national. Le rapport annuel du Conseil fédéral tombe d'ordinaire dans l'indifférence quasi générale des parlementaires et de la presse. Celui de cette année pourrait faire exception. La politique économique extérieure du Conseil fédéral ne respecterait pas les principes du développement durable. C'est en tous cas ce que suggère une motion qui a échoué de justesse, à 12 contre 13, en commission. Les auteurs de ce texte demandent au gouvernement qu'il mette sa pratique en accord avec les principes clairement affichés par la Suisse depuis maintenant 13 ans. Ils donneront certainement de la voix au plénum.

Et pourtant, le rapport 2009 innove. Il consacre de longs commentaires pour prouver que la Suisse s'appuie sur les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable. Il rappelle l'effort constant de la Suisse pour la libéralisation des échanges commerciaux au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Parallèlement à son effort de promotion économique, notre diplomatie s'engage fermement en faveur de règles sociales et environnementales à l'Organisation internationale du travail (OIT) et au

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Mais cet équilibre entre les trois dimensions de la durabilité n'est qu'apparent. Les règles de l'OMC sont contraignantes et leurs violations entraînent des sanctions, alors que l'OIT et le PNUE ne font que des recommandations. Pas question, comme certains le demandent, de mettre sous un même toit la gestion des règles et des recommandations pour leur appliquer des rigueurs identiques. Ce serait la paralysie de l'OMC alors que la conclusion des négociations de Doha représente une priorité pour la Suisse.

Le Conseil fédéral reconnaît pourtant qu'il y a souvent un lien entre normes environnementales ou sociales et règles commerciales. Une entreprise qui respecte de strictes mesures contre la pollution sera d'évidence moins compétitive que la firme qui pollue à tout va. Il faut donc, poursuit le gouvernement dans son explication louvoyante, rechercher une cohérence par un dialogue entre les diverses organisations internationales. Mais sa maîtrise échappe, bien sûr, à la seule Suisse. Le gouvernement, plein de bonnes paroles, fait ce qu'il peut.

La cohérence est, en revanche, à la portée de notre pays lorsqu'il négocie des accords

bilatéraux ou plurilatéraux dans le cadre de la petite Association européenne de libre échange (AELE). Ce n'est pas toujours le cas. Alliance Sud, qui regroupe les ONG suisses d'aide au développement, dénonce un certain nombre de dérapages. L'Organisation mondiale de la santé recommande à ses membres de ne pas conclure d'accords comportant des règles sur la propriété intellectuelle allant au-delà des exigences de l'OMC. Or tel est bien le cas dans l'accord entre l'AELE et la Bolivie que la Suisse a ratifié. La Norvège, autre membre de l'AELE, bloque pour l'heure la ratification de l'accord. La Bolivie viole les droits syndicaux qu'elle s'était engagée à respecter.

Alliance sud relève également une tartufferie gouvernementale. Le Conseil fédéral s'est félicité de l'exemple fourni par la Suisse qui a refusé la garantie des risques à l'exportation pour la construction du barrage d'Ilisu. La Turquie ne respectait pas les droits des populations déplacées et ne préservait pas un important patrimoine culturel. Mais il faut se rappeler que Berne a retiré sa garantie après de longues hésitations, contrainte de s'aligner sur l'Allemagne et l'Autriche, autres partenaires au projet. Ces critiques alimenteront sans doute les débats parlementaires.

## Un nouveau mode de gestion des initiatives populaires: le retrait conditionnel

*L'initiative populaire est aussi un outil de négociation entre milieux innovateurs et autorités*

Daniel Schöni Bartoli (24 février 2010)

L'information a été fort peu commentée alors qu'elle va toucher de près les stratégies des acteurs de la démocratie directe. Une modification de la loi fédérale sur les droits politiques permet désormais aux comités d'initiative de retirer une initiative populaire en conditionnant ce retrait à l'entrée en vigueur d'un contre-projet indirect élaboré par le Parlement.

Auparavant, un comité d'initiative devait retirer inconditionnellement son initiative et prenait le risque de tout perdre au cas où le contre-projet législatif était rejeté en votation populaire. Les comités d'initiative étaient donc tentés de maintenir vaille que vaille leurs initiatives par précaution.

C'est une initiative parlementaire du sénateur tessinois Filippo Lombardi, déposée en décembre 2008 et bien accueillie par les commissions des institutions politiques des deux Chambres,

qui a initié cette modification législative. La nouvelle disposition est en vigueur depuis le 1er février 2010 car le parlementaire avait demandé que son initiative soit traitée en urgence. De plus, une disposition transitoire soumet aussi les initiatives pendantes au nouveau droit. Lors de son intervention devant le Conseil des Etats, le Tessinois avait déjà évoqué le cas précis de l'initiative *Eaux vivantes* et c'est donc cette initiative qui inaugure d'ores et déjà la nouvelle disposition par un retrait conditionnel en date du 2 février 2010.

L'objectif annoncé de cette nouveauté dans le domaine de la démocratie directe est de faire gagner du temps au Parlement ainsi que de l'énergie et de l'argent aux autres acteurs politiques. Cette innovation a pourtant essuyé quelques critiques. Elle apporterait une nouvelle complication aux instruments de la démocratie directe en

accentuant la tendance au lancement d'initiatives dans le seul but de peser sur le processus législatifs (que l'on pense aux initiatives lancées dans la perspective des différentes révisions de l'AVS par exemple).

Mais on doit surtout relever que cette nouveauté pourrait revaloriser à la fois le rôle du Parlement et celui de l'initiative. D'une part en encourageant la culture du compromis et du dialogue démocratique entre milieux innovateurs et autorité législative fédérale, d'autre part en offrant une nouvelle liberté aux initiants. Si le vote sur les initiatives constitutionnelles avait jusqu'à présent lieu avant celui d'un éventuel référendum sur le contre-projet législatif, on risque à l'avenir de voir parfois apparaître un ordre inversé. C'est à l'usage qu'on pourra mesurer la valeur et l'importance d'un tel changement.

## Aménagement du territoire: le dernier moment pour agir

*Un contre-projet indirect pour aller à la rencontre de l'initiative pour le paysage*

Jean-Daniel Delley (1er mars 2010)

Sauver la place financière, stimuler le développement durable de l'économie, garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique ou encore assurer

le financement des assurances sociales, voilà des dossiers d'importance. Encore faut-il, pour les mettre en oeuvre, disposer d'un territoire et en gérer de manière équilibrée les

affectations. Or l'aménagement du territoire reste le parent pauvre de la politique fédérale. La Suisse, qui abrite une population nombreuse sur un territoire restreint, n'est jamais

parvenue à formuler une politique d'aménagement digne de ce nom. Par réflexe fédéraliste, elle a laissé ce soin aux cantons et aux communes qui s'acquittent de cette tâche avec une rigueur très relative. De telle sorte que l'«utilisation judicieuse et mesurée du sol», constitutionnellement exigée, est très loin d'être respectée.

L'initiative *De l'espace pour l'homme et la nature*, déposée en 2008, pourrait changer la donne.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), en vigueur depuis 30 ans, n'a pas réussi à contrer de manière efficace l'urbanisation anarchique du territoire et le grignotage régulier des terres cultivables. Le projet d'implantation d'une usine de biotechnologie en rase campagne fribourgeoise (DP 1628), qui aurait pu se réaliser en parfaite conformité au droit, est un exemple emblématique

de la faiblesse de cette législation. Une législation qui par ailleurs ignore l'existence des régions métropolitaines, des agglomérations et des villes! Enfin l'urbanisation accélérée du pays se réalise sans véritable coordination avec les réseaux de transport. De manière générale, le développement territorial ne répond pas aux exigences de la durabilité.

Ce diagnostic sévère est posé par le Conseil fédéral lui-même dans son message à l'appui d'une révision partielle de la LAT. Le gouvernement partage les buts des initiants. Mais il estime qu'une révision législative suffirait à combler les lacunes actuelles. Il préconise entre autres que les plans directeurs cantonaux:

- définissent la surface totale de la zone à bâtir, sa répartition dans le canton et la coordination de son expansion régionale;
- mentionnent les modalités

de réduction des zones à bâtir surdimensionnées et privilégient l'urbanisation des friches en milieu bâti;

- n'autorisent le classement d'un terrain en zone à bâtir qu'à épuisement des réserves de cette zone.

Et pour dissuader les cantons de jouer la montre, aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être créée tant que l'autorité cantonale n'aura pas mis à jour et fait approuver son plan directeur par la Confédération.

Ce train de mesures, élémentaires pour une gestion efficace du territoire, résistera-t-il aux attaques des propriétaires fonciers et des collectivités locales, si habiles à revêtir les habits du fédéralisme pour camoufler leurs intérêts? La menace de l'initiative pour le paysage ne sera pas de trop pour sauvegarder ce minimum vital de l'aménagement du territoire.

## Vécu: le réaménagement d'un quartier de la capitale du Costa Rica

*Vue de Suisse, San José est à la fois très proche et très différente*

Charlotte Robert (26 février 2010)

L'autre soir j'ai assisté à la présentation publique du plan d'aménagement de mon quartier. Le journal dominical l'avait annoncée: une pleine page avec des photos. Et le cinéma qui se trouve à 100 mètres de chez moi avait généreusement prêté sa salle pour la présentation.

D'abord important service d'ordre parce que les parkings du cinéma n'étaient de loin pas

suffisants pour toutes ces voitures. Ce n'est pas tant que les Joséphins soient paresseux mais ils ont tellement peur d'être attaqués, en particulier la nuit, qu'ils ne font pas 50 mètres à pied. Le cinéma était archicomble, probablement 400 personnes. L'atmosphère était très conviviale, pour beaucoup c'était le premier couronnement d'années de travail. Le président de l'association se reconnaissait

tout de suite parce qu'il saluait tout le monde. Le maire se reconnaissait à son ventre et l'architecte à sa tenue vestimentaire «décontractée».

Le président de l'association a ouvert la réunion en disant: «*l'individualisme est mort avec le 20ème siècle; le 21ème siècle est celui du travail en équipe.*» Pour preuve, pendant cinq ans, avec deux autres personnes, il a fait du porte à

porte pour présenter ses idées et recueillir celles de ses voisins. Le plan ne parle pas seulement des espaces publics, de la circulation et des parcs. Il s'attaque à la sécurité, aux manifestations artistiques, aux ordures, aux maisons à protéger, à la mixité, à un couloir écologique, aux arrêts de bus et de train, aux handicapés. Du reste toute la présentation a été traduite en langage des signes. Et, selon l'Ecole d'architecture de Barcelone, on ne parle plus d'opérations majeures mais d'acupuncture urbaine.

L'objectif est de repeupler le quartier (environ 1,5 km<sup>2</sup>) que se sont approprié des études d'avocats, des bureaux d'architecte, des ateliers de bijouterie, une maison d'enregistrement de disques. Et également de le rendre aux piétons. Pour cela toutes les rues seront mises à sens unique et les entrées dans le quartier seront limitées. Les trottoirs seront élargis. Pas moins de 700 arbres seront plantés. Mais surtout des bancs seront installés partout, encadrés d'un lampadaire et d'un arbre. L'association veut

sortir les gens de leur maison et donner aux enfants – 20% des résidents – des espaces de jeu et la possibilité d'aller à l'école à pied.

La sécurité est un thème majeur ici. Deux mesures sont envisagées: améliorer l'éclairage public et installer sept caméras de surveillance. Selon un cercle vertueux, le plan vise à augmenter le nombre de piétons à toute heure. Moins on a peur de déambuler dans la rue, plus on va déambuler, moins on a peur, etc.

Sur le plan artistique, l'association aimerait non seulement protéger les bâtiments intéressants mais les signaler pour que les gens se rendent compte du patrimoine culturel qui les entoure. Le quartier est bordé par l'Ancienne Douane, un long bâtiment en briques qui n'a rien à envier à l'Arsenal de Venise. En face de chez moi se trouve la plus vieille maison de San José, avec des murs en terre et un grand toit en tuiles romaines. Il n'y a plus guère de maisons bourgeoises de la fin du 19e mais pas mal de

maisons de petits planteurs de café. Il faut pouvoir y pénétrer pour admirer les carreaux de céramiques des couloirs, les parquets en bois précieux, les puits de lumières qui éclairent les chambres du centre et évidemment le patio avec des bas-côtés couverts où tout peut se faire par temps de pluie.

L'architecte a réalisé un plan pour chaque aspect à travailler. Il a proposé des emplacements pour poser des sculptures et des petites estrades pour les musiciens de rue ou des voisins qui auraient envie d'enchanter le quartier, mais aussi pour des marchands de journaux ou de glaces.

Tout cela va coûter 800'000 \$. En Suisse, il faudrait probablement ajouter un zéro. La municipalité va payer la moitié de la somme. L'autre moitié est divisée en deux entre les entreprises et les habitants. Imaginez-vous que des familles ont déjà versé leur participation et se sont engagées à continuer à verser 25 \$ par mois pour l'amélioration de leur quartier. Je rêve.